



Des parents face à la justice Au cœur des stages de responsabilité parentale

Dans les locaux de l'Association d'Aide Pénale (AAP) à Paris, des parents en difficulté, convoqués suite à une décision de justice, participent à des stages pour interroger leurs pratiques et renforcer leurs obligations éducatives. Immersion.

« **A**vant de débiter la séance, permettez-moi de vous rappeler que je ne suis ni magistrate, ni avocate, ni policière, ni psychologue. Je suis animatrice socio-judiciaire, et mon rôle est de travailler avec vous sur vos responsabilités parentales », débute Catherine, en s'adressant à l'homme assis face à elle, casquette vissée sur la tête et pieds qui gigotent sous sa chaise. S'il opine du chef, Monsieur C. explique pourtant ne pas comprendre la raison pour laquelle il se

retrouve ici ce matin. « Si vous êtes là, c'est parce qu'à un moment donné, la société s'est inquiétée pour vous et vos enfants », répond avec tact Catherine. Peu à peu, l'homme finit par se confier : « C'est vrai, j'ai tiré très fort sur la capuche de mon fils. Il a eu peur et a pleuré devant la directrice de son collège qui m'a signalé aux autorités », admet-il avant de préciser que cet acte lui a valu une garde à vue de 24 heures et une audition de tous les membres de sa famille. « Je n'en peux plus de me



faire convoquer tous les quatre matins parce que Kylian fait des bêtises, c'est la quinzième fois depuis le début de l'année ! Je passe mon temps à quitter mon travail parce qu'il est viré du collège, je suis fatigué, à bout de nerfs. Trop c'est trop... », souffle le quinquagénaire.

Responsabiliser et prévenir les récidives

Monsieur C. n'est pas seul à se confier ce matin : ils sont une dizaine de parents de tous milieux socioprofessionnels, en solo ou en couple, à franchir les portes de l'APP, l'Association d'Aide Pénale, pour effectuer un stage



Ancien pédiatre, ce bénévole de l'AAP reçoit un couple dans l'incompréhension et dont la fille est désormais placée en foyer.



En séance collective, un papa choisit une image qui lui parle : celle d'un père qui tient la main de son fils et lui montre l'exemple.

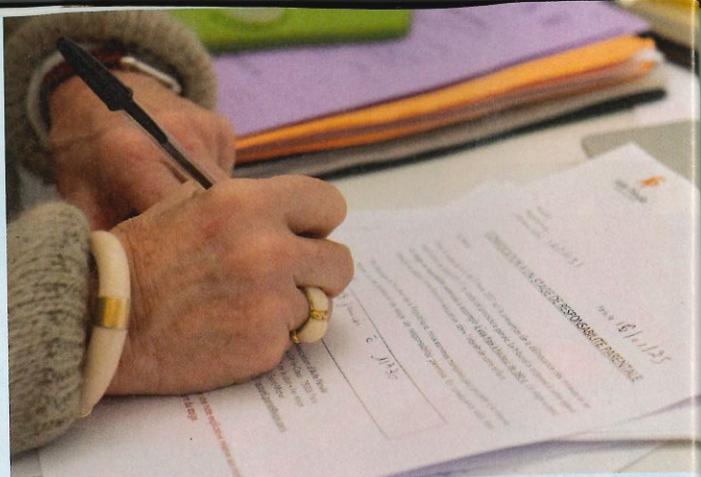
« Certains sont en colère d'être convoqués pour se justifier... D'autres se disent aussi traumatisés d'avoir fait de la garde à vue. » Wassim El Goli

en responsabilité parentale animé par des éducateurs spécialisés, des travailleurs sociaux, des intervenants sociojudiciaires, des représentants de la société civile majoritairement retraités. « Tous les jeudis, nous accueillons une vingtaine de parents pour plusieurs raisons : non-respect du devoir de garde, non-paiement des pensions, non-scolarisation ou violences verbales et/ou physiques. Notre stage est une mesure socio-éducative sous le suivi du contrôleur judiciaire, ainsi qu'une alternative à la détention pour lutter contre les récidives », détaille Marie-Anne Lemoine, présidente de l'AAP. Au programme de ces stages obligatoires ? Trois séances individuelles et une collective pour écouter les parents, rappeler leurs droits et leurs devoirs, mais aussi leur donner quelques ressources et structures sur lesquelles s'appuyer en cas de difficultés.

Dans quel état d'esprit ces parents se présentent-ils au stage ? « Certains sont en colère d'être convoqués pour se justifier sur ce qu'ils pensent être du ressort de leur vie privée. D'autres se disent aussi traumatisés d'avoir fait de la garde à vue. C'est pourquoi l'écoute est notre priorité. Nous leur expliquons que nous ne jugeons pas leur parentalité, mais la réponse donnée à leur enfant à l'instant T. », explique Wassim El Goli, directeur de l'association.



Les larmes aux yeux, un père exprime le désir de vivre ce genre de relation complice avec ses enfants plutôt que d'être dans le conflit permanent.



Lors des entretiens individuels, les animateurs socio-judiciaires de l'AAP recueillent les informations données par les parents pour réaliser un rapport au Procureur.

Lutter contre les vieux modèles éducatifs

Dans le bureau à côté, Marc, 36 ans, est là pour avoir "donné des claques et tiré les oreilles" de son petit garçon de 9 ans. C'est la directrice de l'école qui a donné l'alerte aux autorités. « Je suis strict mais aimant », plaide le père. « J'ai été élevé dans les années 80, à coups de fessées. Ça m'arrive moi aussi d'en donner à mes fils... Mais je ne veux pas qu'ils soient malheureux ou traumatisés parce que je n'arrive pas à trouver d'outils pour faire autrement. » Face à lui, Rosemonde, animatrice bénévole, rebondit : « Vous savez, on pense "c'est juste une petite fessée" », mais souvent, des parents se laissent déborder par leur colère et les actes violents deviennent quotidiens. Il faut déconstruire ce mécanisme, ces réflexes parfois hérités de nos parents car, à tout âge, les enfants sont capables de comprendre. La violence n'est jamais une solution. » Sociologue de formation et spécialisé dans les questions relatives à la protection de l'enfance, Wassim El Golli assure pour sa part qu'« il faut bien trois séances en tête-à-tête pour que les parents commencent à se livrer. Au fil des rendez-vous, la plupart, qui niait ou minimisait les faits, finissent par conscientiser leurs actes et remettre en question leur méthode éducative. On veut surtout qu'ils comprennent que l'enfant a des droits et que son intégrité physique et morale est au-dessus de tout. »

Un moment de partage aussi

Cet après-midi, en séance collective, Catherine saisit son marqueur et inscrit sur le tableau "C'est quoi être père / mère?". Assis devant elle, sept parents répondent de concert : « Être là pour eux », « Donner une bonne

Pourquoi ces stages ?

Créés par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, les stages de responsabilité parentale sont proposés par l'Association d'Aide Pénale (AAP) depuis 2013, ainsi que par d'autres structures en France. Imposés par la justice dans le cadre d'alternatives aux poursuites, de condamnations ou sur décision des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), ces stages, facturés 280 €, permettent d'éviter une inscription au casier judiciaire. En 2023, 370 parents ont participé à ces programmes, qui incluent un suivi des dossiers. Fondée en 1978, l'AAP œuvre aussi en médiation pénale et réparation des mineurs.

éducation », « Être responsable », « Apporter amour et réconfort ». Dans ce flot de réponses, la voix tremblante d'une femme s'élève : « Je suis ici parce que j'ai donné des claques à mon ado. Il m'insulte, me bouscule, me dit "dégagé" à longueur de temps... Je fais quoi moi ? Je ne suis pas une bonne mère parce que j'ai répondu une fois ? » Si Catherine rappelle la loi et ses interdictions, les parents autour d'elle tentent de la rassurer en partageant à leur tour leurs difficultés et leurs échecs éducatifs. Une mère lui caresse le dos. « Ensemble, ces parents baissent les armes et s'écoutent avec sincérité. Quand ils pleurent, ils ne manipulent pas. Ils expriment leur vérité. À nous de les entendre », conclut Florence, la coordonnatrice des stages. ● TEXTE NELLY DEFLISQUE, REPORTAGE PHOTOS ÉLÉONORE HENRY DE FRAHAN